

Arrêté ministériel n° 2018-323 du 16 avril 2018 relatif à l'actualisation annuelle du chiffre officiel de la population de la Principauté de Monaco

Type	Texte réglementaire
Nature	Arrêté ministériel
Date du texte	16 avril 2018
Publication	Journal de Monaco du 20 avril 2018 ^[1 p.3]
Thématique	Public - Général

Lien vers le document : <https://legimonaco.mc/tnc/arrete-ministeriel/2018/04-16-2018-323@2018.04.21>

Notes

[1]

LEGIMONACO

www.legimonaco.mc

Vu l'Ordonnance du 16 décembre 1862 sur le recensement, modifiée par l'Ordonnance Souveraine n° 2.726 du 27 avril 2010 ;

Vu l'Ordonnance Souveraine n° 3.095 du 24 janvier 2011 portant création de l'Institut Monégasque de la Statistique et des Études Économiques et du Conseil Scientifique de la Statistique et des Études Économiques, modifiée ;

Article 1er

La population officielle de la Principauté de Monaco pour l'année 2017 s'élève à 38 300 personnes.

Article 2

Le Secrétaire Général du Gouvernement et le Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Économie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Notes

Notes de la rédaction

1. ^{^ [p.1]} Pour l'année 2018 : Voir l'arrêté ministériel n° 2019-363 du 26 avril 2019. - NDLR.

Liens

1. Journal de Monaco du 20 avril 2018
^{^ [p.1]} <https://journaldemonaco.gouv.mc/Journaux/2018/Journal-8378>